

**ARRÊTÉ 2025-135T PORTANT AUTORISATION PROVISOIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET
DES ESPACES VERTS SITUÉS À MORPIÉNAS
À L'OCCASION DU CHAMPIONNAT DE FRANCE CANIN**

Le Maire de la Commune de Panazol,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, les articles L.2211-1 et suivants ;
- Vu le Code de la route (nouvelle partie réglementaire), articles R.411-29 à R.411-32 ; L.113-2 ; L.116-1 à L.116-8, R.116-2 du Code de la voirie routière ;
- Vu la demande d'autorisation formulée auprès de Monsieur le Maire de la commune de Panazol, par Madame Puygrenier, présidente de l'Association "C.U.C.T LE CROC FIDÈLE", en vue d'utiliser en partie les parkings de la place Jules Ferry, les abords du complexe Boris Vian et le parc Sports et Nature de Morpiénas à l'occasion du championnat de France de Ring Canin organisé sur le terrain de Football de Morpiénas le samedi 21 et le dimanche 22 juin 2025;
- Considérant qu'il convient de réglementer provisoirement, pour des raisons de sécurité publique, l'occupation du domaine communal constitué par l'espace vert situé à "Morpiénas", le long de l'allée de Morpiénas et de l'avenue Henri Wallon,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : L'Association " C.U.C.T LE CROC FIDÈLE " est autorisée à occuper temporairement et à utiliser l'espace communal aux abords du complexe Boris Vian pour installer un chapiteau pour la restauration des organisateurs et l'occupation d'une partie du parking place Jules Ferry, et l'occupation de l'espace vert situé avenue Henri Wallon conformément au plan ci-annexé, du mercredi 18 juin 2025 à 7h00 au lundi 23 juin 2025 à 18H.

ARTICLE 2 : Les organisateurs devront :

- organiser l'accès au site du complexe sportif de Morpiénas et l'accès au terrain de football,
- veiller à ce que l'état de propreté des lieux soit respecté,
- veiller par l'organisation du stationnement à ce que les services de secours puissent accéder sur le site.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la ville de PANAZOL, Monsieur le Directeur Interdépartemental de la police Nationale de la Haute-Vienne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame Puygrenier, présidente de l'Association "C.U.C.T LE CROC FIDÈLE".

FAIT à PANAZOL, le 13 juin 2025

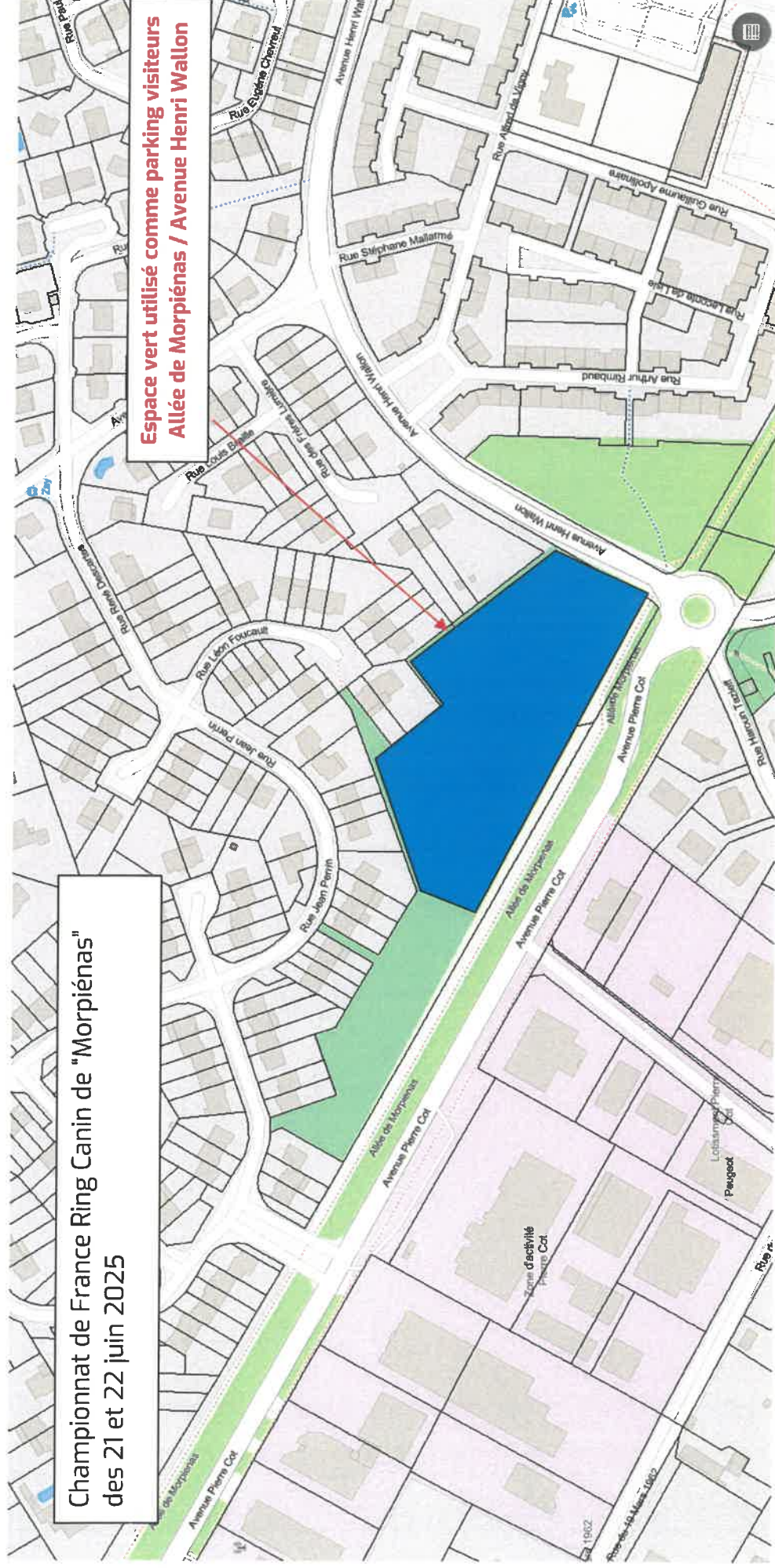
Le Maire,



Fabien DOUCET

Publié le **16 JUIN 2025**

ANNEXE N°1 À L'ARRÊTÉ 2025-135T – OCCUPATION DE L'ESPACE VERT DE MORPIÉNAS COMME PARKING PROVISOIRE

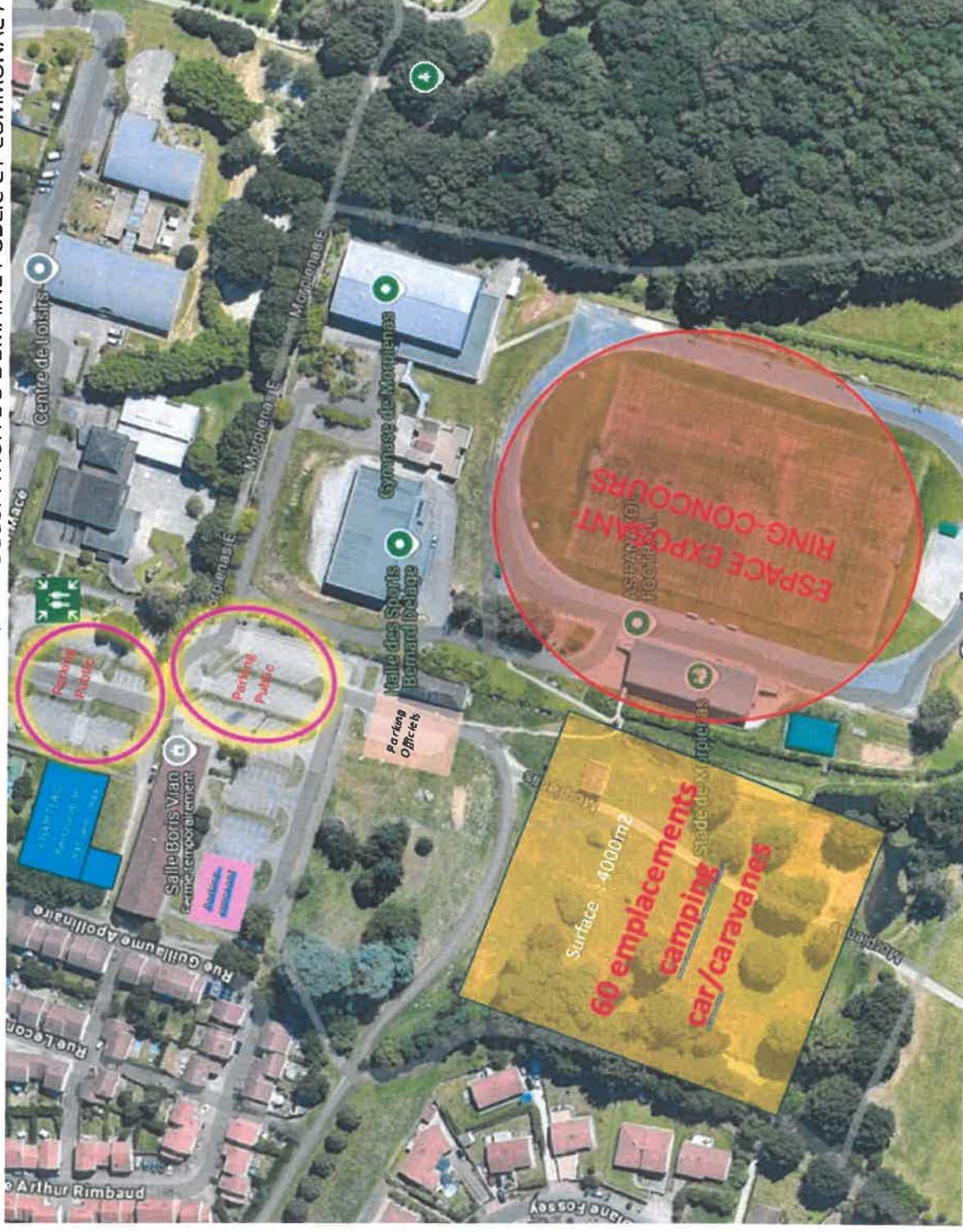


Le Maire,



Fabien DOUCET

ANNEXE N°2 À L'ARRÊTÉ 2025-135T – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET COMMUNAL À MORPIÉNÉAS



Championnat de France
Ring Canin de
"Morpiénas"
des 21 et 22 juin 2025



Le Maire,

Fabien DOUCET